



Secteur vert + Lubilhac, possibilité de trajet sur Massiac

Secteur vert + Bournoncle-St-Pierre et St-Géron, possibilité de trajet sur Lempdes sur Allagnon

Secteur jaune, possibilité de trajet sur Paulhaguet

Communes de Bournoncle-St-Pierre et Cohade, possibilité de trajet sur Vergongheon.

Cté de Cnes Brioude Sud Auvergne
Rue du 21 juin 1944 - BRIOUDE



COLIBRI

Cté de Cnes Brioude Sud Auvergne
Rue du 21 juin 1944 - BRIOUDE

✉ accueil@cc-brivadois.fr

☎ 04.71.50.89.10

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BRIOUDE SUD AUVERGNE

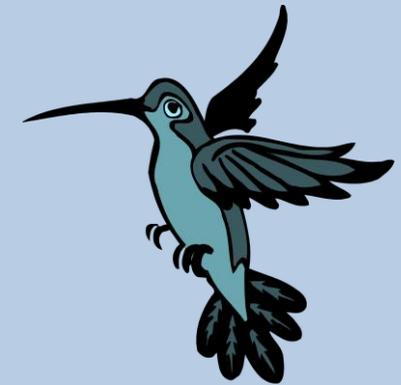
www.cc-brivadois.fr

Agnat	Autrac	Beaumont
Blesle	Bourmonde-Saint-Pierre	Brioude
Chaniat	Cohade	Espalem
Fontannes	Frugières-le-Pin	Grenier-Montgon
Javaugues	Lamothe	Lavaudieu
Léotoing	Lorlanges	Lubilhac
Paulhac		Saint-Beauzire
Saint-Étienne-sur-Blesle		Saint-Géron
Saint-Ilpize	Saint-Just-Près-Brioude	
St-Laurent-Chabreuges	Torsiac	Vieille-Brioude

COLIBRI est un service de la Communauté de
Communes Brioude Sud Auvergne.

COLIBRI

Transport à la Demande



www.cc-brivadois.fr



Qu'est-ce que COLIBRI ?

COLIBRI,
service de Transport à la Demande,

- fonctionne **du lundi au samedi**
- est ouvert à **tous les résidents de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne,**
- **âgés de plus de 16 ans,**
- qui désirent se déplacer sur le territoire de la CCBSA, ou sur Massiac, Lempdes sur Allagnon, Vergongheon et Paulhaguet en fonction du lieu de résidence (cf. carte ci-après).

Pour plus de renseignements, merci d'appeler la C.C.B.S.A.

Étape N°1 S'inscrire

Pour cela, il suffit d'un **simple appel téléphonique** pour s'inscrire et fournir un justificatif de domicile. Vous recevrez en retour **12 tickets par trimestre.**

Une idée :
le COVOITURAGE

Si 2 ou 3 usagers font ensemble le même trajet, un seul ticket leur sera demandé.



Étape N°2 Demander un taxi

Pour avoir un taxi, vous **appelez la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne au 04.71.50.89.10** au plus tard **la veille avant 11h30.**

Les courses du lundi et du samedi doivent être réservées le vendredi avant 11h30.

Vous fixez l'heure et le lieu de départ, l'heure et le lieu d'arrivée, ainsi qu'un éventuel trajet retour.

Lorsque le taxi vous prend en charge, vous lui donnez **un ticket ainsi que 3€ pour chaque trajet au sein du territoire de la collectivité, ou 5€ pour les trajets hors territoire.** La CCBSA prend à sa charge le reste de la dépense.

Les surcoûts liés aux soirs, aux nuits, aux conditions climatiques, aux jours fériés restent par contre à votre charge.